



Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac

Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 29 SEPTEMBRE 2022 à NASBINALS

Le Comité syndical s'est réuni une première fois le 21 Septembre 2022 à Saint Urcize sur convocation en date du 05 Septembre 2022, conformément aux articles L. 5211-1 et 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Quorum de ce Comité n'ayant pas été atteint (50 membres présents et/ou représentés sur 115), l'an 2022, le 29 Septembre à 16h00, se sont réunis les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac sur convocation qui leur a été adressée le 26 Septembre 2022, comme le permet l'article 14 des statuts, sans condition de QUORUM nécessaire.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants : 10

- Pour le collège des Régions : 1
C SAHUET
- Pour le collège des Départements : 0
- Pour le collège des Communes : 9
B BANES, B BOURSINHAC, P HORVILLE, M GUIBERT, L MOULIADE, C MALAVIEILLE, S RIEUTORT, G GIRMA, B BASTIDE

Etaient présents, les délégués suppléants suivants : 3

- Pour le collège des Régions : 0
- Pour le collège des Départements : 0
- Pour le collège des Communes : 3
R CARRIE, L GAULTIER, C ROUX

Etaient excusées avec pouvoir, les délégués titulaires suivants : 3

- Pour le collège des Régions : 1
C CARLES (pouvoir à C SAHUET)
- Pour le collège des Départements : 0
- Pour le collège des Communes : 2
C VERLAGUET (pouvoir à R CARRIE), D SAINT-LEGER (pouvoir à B BASTIDE)

Excusés : 99

- Pour le collège des Régions : 8
M GUIBERT, S SAUTAREL, A MAILLOLS, E GAZEL, S BERARD, M LACAZE, P MAZET, A GENOLHER
- Pour le collège des Départements : 7
JC ANGLARS, A CAZARD, V ALAZARD, C CHARRIAUD, S PANTEL, A ASTRUC, P BREMOND
- Pour le collège des Communes : 84
J VALADIER, C DELMAS, B NAYROLLES, G TARAYRE, B SABY, G GASQ-BARES, C CORDELIER, P BOULDOIRES, J PRADALIER, C VEYRE, C LABORIE, N MOULIADE, A BRAS, P CESTRIERES, B REVEL, JL MIQUEL, R AUGUY, D CASSAGNES, C MARFIN, M BORIES, JP NIEL, L PIGOT, M CHASTANG, P POUDEVIGNE, A CHASSANY, R SEGUIN, R BOUDON, P BEAUREGARD, R SALVAN, V GENDRE, B REMISE, J GROS, F BILLON, G FONTUGNE, JM TARDIEU, B BERTY, C PIGNOL, M CASTAN, M MALIGES, D LONGEAC, A BLANQUET, D DOMENICHINI, F SARTRE, A BOUARD, M MALGOUYRES, V GELY, E MALHERBE, MF THOMAS, C GROLIER, X POUDEVIGNE, E BREZET, D JURQUET, M BURDINO, V MOURGUES, J FERRIER, JP KIRCHER, JL VAYSSIER, P CHARLEMAGNE, E ROUX, D CAYLA, F BAILLY, T PEGORIER, P IGNACE, R CAZARD, JM GOMBERT, JR CAYZAC, E SOULENQ, A BOUCHARD, C MALZAC, S MEISSONNIER, A FELGEIROLLES, J PIC, A FALCON, C FINES, T PIGNIDE, C HUGON, C BOULLE, JC HERTZOG, J CHALMETON, C CHAUFFOUR, C CABIROU, JN BRUGERON, P REY, N BATIFOL

Quorum :

PAS DE CONDITION DE QUORUM NECESSAIRE

Président la séance : Monsieur Bernard BASTIDE, Président
Secrétaire : Monsieur Marc GUIBERT, Vice-Président

Sujets à l'ordre du jour :

- 1. Procès-Verbal du Comité Syndical du 24 Mai 2022 à St Urcize**
- 2. Décisions modificatives du Budget**
 - A. DM 2 Budget Principal
 - B. DM 1 Budget annexe Programmes Territoriaux
 - C. DM 1 Budget annexe Programmes Agri-Environnementaux
- 3. Modification du dispositif du Guichet unique pour Rénovation énergétique Rénov'Occitanie (BE2)**
- 4. Schémas Directeurs des énergies n°2 (AL3)**
- 5. Convention inter-partenariale Pôle de Pleine Nature n°5**
- 6. Convention actions Tourisme Durable avec IPAMAC (BM)**
- 7. Observatoire de l'Eau et du changement climatique (X)**
- 8. Avis sur modification allégée du PLU de Rimeize**
- 9. Modification Animation LEADER 2022 (L7)**
- 10. Animation LEADER 2023 sur programmation 2016/2022 (L9)**
- 11. Séjours groupes jeune public 2023 (AM3)**
- 12. Modification de l'action expérimentale de lutte contre les campagnols (B4)**

1. Procès-Verbal du Comité Syndical du 24 Mai 2022 à St Urcize

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président

Le précédent Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac s'est réuni le 24 Mai 2022 à St Urcize à 14h00.

Conformément aux statuts du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion un Procès-verbal de cette réunion a été établi et a été :

- envoyé par courrier aux membres du Comité Syndical qui en ont fait la demande ;
- envoyé par courriel aux membres du Comité Syndical en pièce-jointe du document de séance du Comité Syndical de ce jour ;
- mis à disposition des membres du Comité Syndical en début de réunion.

PROPOSITIONS

Monsieur le Président soumet le Procès-verbal aux membres du Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	2	0	0	2	2	9.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	0	0	0	0	0	0.00%	0.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	14	0	0	14	14	3.57%	25.00%	0	0.00%	0.00%
TOTAL	100.00%	115		16	0	0	16	16	12.57%	70.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Procès-verbal ne faisant émerger aucune remarque de la part des membres, le Conseil Syndical valide, à l'unanimité, le PV du Comité Syndical du 24 Mai 2022 à Saint Urcize.

2. Décisions modificatives du Budget

A. DM n°2 du Budget principal

Code INSEE	SMAG PNR AUBRAC - BUDGET PRINCIPAL M14 SMAG DU PNR DE L'AUBRAC	DM 2022
------------	---	---------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Syndical

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Virements de crédits

SMAG.02 - 29.09.2022

Nombre de membres en exercice	115
Nombre de membres présents	16
Nombre de suffrages exprimés	16
VOTES : Contre	0
Pour	16
Date de convocation :	26/09/2022

L'an 2022, le 29/09, le Conseil Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de B BASTIDE, Président.

Objet : (BJ) OPERATION DE MODERNISATION DES OUTILS D'INFORMATION DU PNR (ordinateurs, copieurs, serveurs, wifi, téléphones, réseaux...) FINANCEE PAR LA REGION OCCITANIE (Contrat spécifique 2022/2023). COMPTE-TENU DES BESOINS LES PLUS URGENTS EN MATERIEL, IL CONVIENT DE TRANSFERER DES DEPENSES INIALEMENT PREVUES AUX ARTICLES 2031 (Frais d'études) ET 2088 (Immobilisations incorporelles) A L'ARTICLE 2183 (Matériel de bureau et informatique). LES DEPENSES PREVUES EN 2023 SERONT REAJUSTEES EN CONSEQUENCE AFIN DE RESPECTER LE PLAN DE FINANCEMENT PREVU.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2031 : Frais d'études	7 500.00 €	
D 2088 : Autres immos incorporelles	5 000.00 €	
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	12 500.00 €	
D 2183 : Matériel de bureau et info.		12 500.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		12 500.00 €

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	55 660.00 €	-12 500.00 €	12 500.00 €	55 660.00 €
20 Immobilisations incorporelles	55 660.00 €	-12 500.00 €	0.00 €	43 160.00 €
2031/20	50 660.00 €	-7 500.00 €	0.00 €	43 160.00 €
2088/20	5 000.00 €	-5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
21 Immobilisations corporelles	168 891.32 €	0.00 €	12 500.00 €	181 391.32 €
2183/21	67 375.00 €	0.00 €	12 500.00 €	79 875.00 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	898 577.25 €	-12 500.00 €	12 500.00 €	898 577.25 €
Total général des recettes d'investissement (1)	898 577.25 €	0.00 €	0.00 €	898 577.25 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	3 900 149.96 €	0.00 €	0.00 €	3 900 149.96 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	3 900 149.96 €	0.00 €	0.00 €	3 900 149.96 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

B. DM n°1 du Budget annexe Programmes Territoriaux

SMAG PNR AUBRAC - BUDGET ANNEXE PROG TERRITORIAUX	DM 2022
Code INSEE	SMAG DU PNR DE L'AUBRAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Syndical

DECISION MODIFICATIVE N° 1

SMAG.03 - 29.09.2022

Nombre de membres en exercice	115
Nombre de membres présents	16
Nombre de suffrages exprimés	16
VOTES : Contre	0
Pour	16
Date de convocation :	26/09/2022

L'an 2022, le 29/09, le Conseil Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de B BASTIDE, Président.

Objet : OPERATION SOUS MANDATS POUR COMPTES DE TIERS (Y8) : DANS LE CADRE DU PPG T4 SELVES T5 ARGENCE, DES TRAVAUX INITIALEMENT PREVUS EN 2023 ONT ETÉ REALISES EN 2022. IL CONVIENT DONC DE RAJOUTER LES DEPENSES ET RECETTES PREVUES EN 2023 AU BUDGET 2022.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 45818 : Opération sous mandat n°8		6 851.38 €
TOTAL D 4581 : Investissement sous mandat		6 851.38 €
R 45828 : Opération sous mandat n°8		6 851.38 €
TOTAL R 4582 : Investissement sous mandat		6 851.38 €

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	143 163.83 €	0.00 €	6 851.38 €	150 015.21 €
4581 Investissement sous mandat	143 163.83 €	0.00 €	6 851.38 €	150 015.21 €
45818/4581	27 169.20 €	0.00 €	6 851.38 €	34 020.58 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	184 107.04 €	0.00 €	6 851.38 €	190 958.42 €
4582 Investissement sous mandat	184 107.04 €	0.00 €	6 851.38 €	190 958.42 €
45828/4582	42 188.84 €	0.00 €	6 851.38 €	49 040.22 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	185 825.44 €	0.00 €	6 851.38 €	192 676.82 €
Total général des recettes d'investissement (1)	185 825.44 €	0.00 €	6 851.38 €	192 676.82 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	630 257.36 €	0.00 €	0.00 €	630 257.36 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	630 257.36 €	0.00 €	0.00 €	630 257.36 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

C. DM n°1 du Budget annexe Programmes Agri-Environnementaux

SMAG PNR AUBRAC - BUDGET ANNEXE PROG AGRI-ENV	DM 2022
Code INSEE	SMAG DU PNR DE L'AUBRAC

F-1-3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Syndical

DECISION MODIFICATIVE N° 1

SMAG.04 - 29.09.2022

Nombre de membres en exercice	115
Nombre de membres présents	16
Nombre de suffrages exprimés	16
VOTES : Contre	0
Pour	16
Date de convocation :	26/09/2022

L'an 2022, le 29/09, le Conseil Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de B BASTIDE, Président.

Objet : MODIFICATIONS D'AFFECTATIONS ENTRE CHAPITRES EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SUITE A UNE ERREUR DE CALCUL DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE LORS DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 002 : Déficit antérieur reporté fonct		0.10 €
TOTAL D 002 : Déficit antérieur reporté (fonc)		0.10 €
D 6288 : Autres services extérieurs	0.10 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.10 €	0.00 €

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	34 573.88 €	-0.10 €	0.10 €	34 573.88 €
002 Déficit antérieur reporté (fonc)	34 573.88 €	0.00 €	0.10 €	34 573.98 €
002/002	34 573.88 €	0.00 €	0.10 €	34 573.98 €
011 Charges à caractère général	115 801.98 €	-0.10 €	0.00 €	115 801.88 €
6288/011	99 497.25 €	-0.10 €	0.00 €	99 497.15 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total général des recettes d'investissement (1)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	237 586.55 €	-0.10 €	0.10 €	237 586.55 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	237 586.55 €	0.00 €	0.00 €	237 586.55 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

3. Modification du dispositif du Guichet unique pour Rénovation énergétique Rénov'Occitanie (BE2)

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Silvia ESTEVEZ-SANTOS, Agent du Parc

Contexte

Suite à la sortie de la loi SARE « Service d'Accompagnement à la rénovation énergétique » qui prévoyait une évolution des Espaces Info Energie et Plateforme de Rénovation énergétique de l'Habitat, la Région Occitanie s'est positionnée comme interlocutrice unique associée sur son territoire. La Région a souhaité créer le dispositif Rénov'Occitanie, en maillant son territoire de 33 Guichets Uniques pour la rénovation énergétique de l'habitat.

Ces Guichets ont vocation à informer de façon neutre et/ou à accompagner le particulier dans son parcours de rénovation énergétique de son habitat. Rénov'Occitanie est complémentaire aux autres dispositifs de rénovation énergétique présents sur notre territoire : les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et les Programmes d'Intérêt Général (PIG).

Depuis janvier 2021, le PNR de l'Aubrac et le PNR des Grands Causses forment un seul Guichet Unique sur leurs territoires occitans (hors Cantal). Ce GU est réalisé en partenariat avec Lozère Energie et la CLCV 48.

Références à la Charte du Parc

AXE 2 : Conforter la dynamique économique « Aubrac » par la valorisation durable de ses ressources

Orientation 3 – Valoriser les ressources territoriales et s'engager dans la transition énergétique

Mesure 26

- Limiter l'empreinte énergétique du territoire et développer les énergies renouvelables
- Engager les collectivités locales dans ses actions de réductions de leur empreinte énergétiques (application du PCAET) : diagnostics énergétiques des bâtiments publics, expériences en matière d'éco-lotissement et d'écohabitat, programmes de rénovation énergétique de l'habitat.

Le dispositif actuel

Le guichet unique de l'Aubrac et Grands Causses présente à ce jour des fonctionnements différents selon le territoire :

- Le PNR des Grands Causses réalise intégralement un accompagnement en régie.
- Pour le PNR de l'Aubrac partie EST (12 communes)

Lozère Energie réalise la sensibilisation et les conseils

L'Opérateur R'O (URBANIS) réalise les audits et l'AMO travaux

- Pour le PNR de l'Aubrac partie OUEST, l'accompagnement est réalisé intégralement par la CLCV (communes aveyronnaises et lozériennes).

Participations des Communautés des Communes :

- Gratuité du dispositif pour les particuliers qui appartiennent aux communes aveyronnaises de Grands Causses/Aubrac (participation de la CC à hauteur de 0,25 €/hab)
- « Reste à charge » pour le particulier pour l'intégralité des communes lozériennes (90 € TTC pour la réalisation d'un audit, 480 € TTC pour l'AMO travaux).

Proposition d'évolution du Guichet Unique des Grands Causses et Aubrac

Au regard du bilan de l'année 2021 et des inégalités présentes dans le fonctionnement actuel du guichet unique en fonction de la commune, il est proposé aux membres du Comité Syndical une évolution du dispositif actuel pour uniformiser le service offert pour l'intégralité des deux PNR :

- Le PNR de Grands Causses coordonnera l'intégralité du Guichet Unique
- L'accompagnement se réalisera intégralement en régie par le conseiller dans les deux PNR, à l'exception des copropriétés. Pour cela, le PNR de GC recrutera 1 ETP de plus qui sera dédié à la partie aubracienne.
- Gratuité du service pour tous les particuliers, participation économique des toutes les Communautés des Communes à hauteur de 0.25 €/hab/année

Les avantages de ce nouveau dispositif sont :

- Un seul interlocuteur pour tout le territoire aubracien occitan
- Un seul dispositif avec des moyens mutualisés : communication commune avec le PNR Grands Causses
- Simplification administrative et amélioration de la lisibilité du dispositif pour le grand public et pour les collectivités
- Suppression de l'autofinancement du PNR de l'Aubrac.

Des échanges préalables ont été menés avec les différentes structures impliquées dans le dispositif (PNR GC, département de la Lozère, la CLCV, Lozère Energie, la Région et l'AREC).

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de dénoncer les conventions actuellement en cours avec Lozère Energie et CLCV pour arrêter le partenariat à partir du 1er Janvier 2023
- de ne pas engager le budget prévisionnel du programme pour l'année 2023
- de réaliser un avenant pour adapter la convention entre le PNR de l'Aubrac et le PNR Grands Causses
- de rencontrer les Communautés de Communes du PNR de l'Aubrac afin
- de réaliser un avenant avec les Communautés de Communes qui participent déjà financièrement au dispositif pour qu'elles versent directement leurs apports au PNR Grands Causses
- de proposer l'établissement de conventions avec les Communautés de Communes qui à ce jour ne participent pas financièrement au dispositif.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés			POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp		
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	2	0	0	2	2	9.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%		
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	0	0	0	0	0	0.00%	0.00%	0	0.00%	0.00%		
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	14	0	0	14	14	3.57%	25.00%	0	0.00%	0.00%		
TOTAL	100.00%	115		16	0	0	16	16	12.57%	70.00%	0	0.00%	0.00%		

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après en avoir débattu et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de dénoncer les conventions actuellement en cours avec Lozère Energie et CLCV pour arrêter le partenariat à partir du 1er Janvier 2023
- de ne pas engager le budget prévisionnel du programme pour l'année 2023
- de réaliser un avenant pour adapter la convention entre le PNR de l'Aubrac et le PNR Grands Causses
- de rencontrer les Communautés de Communes du PNR de l'Aubrac afin
- de réaliser un avenant avec les Communautés de Communes qui participent déjà financièrement au dispositif pour qu'elles versent directement leurs apports au PNR Grands Causses
- de proposer l'établissement de conventions avec les Communautés de Communes qui à ce jour ne participent pas financièrement au dispositif.

4. Schémas directeurs des énergies n°2 (AL3)

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Silvia ESTEVEZ-SANTOS, Agent du Parc

Contexte

Le diagnostic territorial du Programme de Transition Energétique et Climatique de l'Aubrac (PTECA) a mis en avant la nécessité de réaliser des diagnostics énergétiques de la consommation des principales communes du territoire, ceci facilitant leur engagement ultérieur dans des plans d'actions pluriannuels.

Une première expérimentation des Schémas Directeurs des Energies est déjà en cours dans le département de la Lozère. Trois communes ont été choisies lors du premier appel à candidatures : Nasbinals, Saint Chély d'Apcher et Bourgs sur Colagne. Les premiers résultats du programme nous montrent l'efficacité du dispositif comme moyen effectif pour la réalisation d'un bon diagnostic holistique du patrimoine communal afin de définir des actions globales et ambitieuses pour la transition énergétique des communes. Un deuxième appel à candidatures à destination des communes lozériennes est prévu pour octobre 2022.

Toutes les communes adhérentes au syndicat mixte (communes partenaires et labélisées des trois départements) pourront candidater à ce nouveau programme 2023.

Références à la Charte du Parc

AXE 2 : Conforter la dynamique économique « Aubrac » par la valorisation durable de ses ressources

Orientation 3 – Valoriser les ressources territoriales et s'engager dans la transition énergétique

Mesure 26

- Limiter l'empreinte énergétique du territoire et développer les énergies renouvelables
- Engager les collectivités locales dans ses actions de réductions de leur empreinte énergétiques (application du PCAET) : diagnostics énergétiques des bâtiments publics, expériences en matière d'éco-lotissement et d'écohabitat, programmes de rénovation énergétique de l'habitat.

Objectifs de l'opération

- Axe 1 : Encourager les communes à intégrer une démarche durable en étant plus performantes énergétiquement en produisant des EnR et en étant moins dépendantes des énergies fossiles
- Axe 2 : Accompagner les communes (appui technique et financier) pour respecter les objectifs énergétiques fixés à l'échelon national, régional et dans la stratégie territoriale du PTECA
- Axe 3 : Communiquer, sensibiliser et faire monter en compétences les techniciens.

Contenu de l'opération

Un appel à candidatures sera lancé auprès des communes des trois départements pour l'année 2022-2023 pour les accompagner dans la réalisation de leur schéma directeur de l'énergie qui comprendra les expertises suivantes :

- Réalisation de l'état des lieux des consommations énergétiques et productions énergétiques actuelles de la collectivité.
- Recueil des études (Diagnostics énergétiques, Etudes d'opportunité ENR...) réalisées au cours des dernières années sur la collectivité par différents organismes et n'ayant pas conduit à des travaux.
- Evaluation de l'impact des projets identifiés (compris dans le portefeuille de projets) sur le bilan de la collectivité. Recherche d'une indépendance aux produits pétroliers et d'une production d'énergie (thermique et/ou électrique) locale gérée par la collectivité ou initiée par la collectivité.
- Réalisation d'une étude d'opportunité d'autoconsommation photovoltaïque collective ou réalisation d'une étude d'opportunité d'un réseau de chaleur alimenté en Bois Energie ou Méthanisation de type Cogénération suivant le gisement disponible
- Définition d'un programme pluriannuel d'investissement et rédaction finale du SDE – Hiérarchisation des actions précises et des projets dans le temps.

Des études complémentaires pourront être envisagées. Comme par exemple :

- La réalisation d'un diagnostic énergétique supplémentaire sur le bâtiment tertiaire ou résidentiel au choix de la collectivité
- La réalisation d'un diagnostic énergétique d'opportunité supplémentaire d'énergies renouvelables dédiées
- La réalisation d'un diagnostic spécifique sur l'éclairage public.

Lors de la réalisation de cette prestation intellectuelle, une formation sur la réalisation des SDE pourra être proposée (tranche conditionnelle) à destination des agents techniques des communes lauréates.

En parallèle et pour valoriser le programme, il est prévu :

- - De réaliser une campagne de promotion à la sensibilisation des communes
- - De valoriser les communes engagées dans la démarche
- - De sensibiliser autour des grands défis de la transition énergétique.

Calendrier prévisionnel

Janvier 2023 – Avril 2024

Plan de financement

Dépenses	Montant TTC
Frais de personnel	9 270 €
Frais de communication	2 000 €
Étude	38 000 €
TOTAL	49 270 €

Recettes	Montant TTC	
ADEME	24 635 €	50 %
Région AuRA (Contrat Parc)	2 000 €	4 %
Région Occitanie (Contrat spécifique)	10 000 €	20 %
Autofinancement (participation des collectivités)	12 635 €	26 %
TOTAL	49 270 €	

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de valider la proposition d'action et le plan de financement concernant le projet d'élaboration d'un programme 2023-2024 sur les Schémas Directeurs des Energies ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers de ce programme pour l'octroi des subventions afférentes ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives, techniques et financières à la mise en œuvre de ce programme.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
	Nb	Nb	%				% des suff exp	Nb	%	% des suff exp			
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	2	0	0	2	2	9.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	0	0	0	0	0	0.00%	0.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	14	0	0	14	14	3.57%	25.00%	0	0.00%	0.00%
TOTAL	100.00%	115		16	0	0	16	16	12.57%	70.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après en avoir débattu et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de valider la proposition d'action et le plan de financement concernant le projet d'élaboration d'un programme 2023-2024 sur les Schémas Directeurs des Energies ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers de ce programme pour l'octroi des subventions afférentes ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives, techniques et financières à la mise en œuvre de ce programme.

5. Convention inter-partenaire Pôles de Pleine nature n°5

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Mylène GRAS, Agent du Parc

Contexte

Le territoire de l'Aubrac a été retenu en tant que Pôle de pleine nature en 2016. Le chef de file de ce Pôle est le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac.

L'objectif du Pôle de pleine nature est de valoriser les activités de pleine nature pratiquées sur le plateau de l'Aubrac en permettant notamment de renforcer les activités proposées sur ou en partenariat avec les cinq stations de ski (Bonnetcombe, Nasbinals, St-Urcize, Brameloup et Laguiole).

Il s'agit également de permettre à des acteurs privés et publics de proposer des prestations sur ces sites pour les dynamiser sur les quatre saisons et à l'attention de tous les publics.

L'objectif des projets de ce dossier collaboratif est d'offrir de nouvelles prestations aux différents usagers de la pleine nature et surtout de nouveaux supports de pratique très qualitatifs. Ces actions permettront également aux plus jeunes du territoire de bénéficier de cette culture de la pleine nature par la pratique notamment du VTT.

La convention inter-partenaire du dossier collaboratif n°MC0030730 (présentée en séance)

- L'objet de la convention : elle définit les conditions de réalisation des projets du dossier collaboratif cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional Massif central 2014/2020 ainsi que les modalités de partenariat entre le chef de file, le Syndicat mixte du Parc, et ses partenaires, leurs obligations et responsabilités.
- La durée : la réalisation de l'opération doit s'inscrire dans la période du 01/01/2021 au 30/09/2023.
- Les différentes actions engagées dans le cadre du dossier collaboratif n°MC0030730 s'inscrivent dans la stratégie du Pôle de pleine nature de l'Aubrac :

ACTIONS	MAITRISES D'OUVRAGE	MONTANT GLOBAL PREVISIONNEL DE L'OPERATION
Travaux pour la création de circuits VTT pour étendre le site VTT-FFC « Aubrac – Vallée du Lot » existant : mise en place de signalétique, passages de clôtures, ...	Communauté de communes Aubrac Carladez Viadène Communauté de communes Hautes Terres de l'Aubrac Saint-Flour Communauté	46 750,00 €
Travaux de requalification du sentier de Grande Randonnée de Pays du Tour des Monts d'Aubrac en l'aménageant et en l'équipant : mise en place de signalétique, passages de clôtures, ...	Communauté de communes Aubrac Carladez Viadène Communauté de communes Hautes Terres de l'Aubrac Saint-Flour Communauté Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn Communauté de communes du Gévaudan	91 866,67 €
Aménagement et équipement de certains sites de pêche emblématiques du territoire : pontons, rampes de mise à l'eau, radeaux végétalisés, ...	Communauté de communes Aubrac Carladez Viadène Commune d'Argences en Aubrac Commune de Cantoin Commune d'Estaing Commune de Florentin-la-Capelle Commune de Lacroix-Barrez Commune du Nayrac Commune de St-Amans des Côtes	552 554,00 €
Etude pour la requalification de certains sentiers d'interprétation	Communauté de communes Hautes Terres de l'Aubrac Saint-Flour Communauté Communauté de communes du Gévaudan Commune d'Argences en Aubrac	63 657,50 €
Acquisition d'une flotte de 25 VTT pour les élèves de la section pleine nature du collège de St-Amans des Côtes	Association sportive du Collège de Saint- Amans des Côtes	18 813,13 €
Edition de plusieurs cartographies de parcours permanents pour la pratique de la course d'orientation	Comité départemental de Course d'Orientation de l'Aveyron	19 816,00 €

Plan de financement prévisionnel global

Dépenses	Montant	Cofinanceurs	Montants	Taux
Prestations externes	80 171,00 €	FEDER	281 624,00 €	39,77%
Investissements matériels et immatériels	627 928,00 €	Occitanie	92 866,00 €	13,11%
		AURA	0,00 €	0,00%
		CD12	66 457,00 €	9,39%
		CD48	9 642,50 €	1,36%
		Communautés de communes	5 000,00 €	0,71%
		Communes	3 584,00 €	0,51%
		Total Aide Publique	459 173,50 €	64,85%
		Autofinancement	248 925,50 €	35,15%
Total des dépenses	708 099,00 €	Total	708 099,00 €	100,00%

Récapitulatif par Maître d'ouvrage

Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène

Dépenses	Montant	Cofinanceurs	Montants	Taux
Prestations externes	0,00 €	FEDER	72 245,00 €	40,00%
Investissements matériels et immatériels	180 612,00 €	Occitanie	28 117,00 €	15,57%
		CD12	21 054,00 €	11,66%
		Total Aide Publique	121 416,00 €	67,22%
		Autofinancement	59 196,00 €	32,78%
Total des dépenses	180 612,00 €	Total	180 612,00 €	100,00%

Communauté de Communes Aubrac Lot Causse Tarn

Dépenses	Montant	Cofinanceurs	Montants	Taux
Prestations externes	0,00 €	FEDER	16 160,00 €	40,00%
Investissements matériels et immatériels	40 400,00 €	Occitanie	6 244,00 €	15,46%
		CD48	4 000,00 €	9,90%
		Total Aide Publique	26 404,00 €	65,36%
		Autofinancement	13 996,00 €	34,64%
Total des dépenses	40 400,00 €	Total	40 400,00 €	100,00%

Communauté de Communes du Gévaudan

Dépenses	Montant	Cofinanceurs	Montants	Taux
Prestations externes	13 595,00 €	FEDER	6 778,00 €	40,00%
Investissements matériels et immatériels	3 350,00 €	Occitanie	1 737,00 €	10,25%
		CD48	502,50 €	2,97%
		Total Aide Publique	9 017,50 €	53,22%
		Autofinancement	7 927,50 €	46,78%
Total des dépenses	16 945,00 €	Total	16 945,00 €	100,00%

Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac

Dépenses	Montant	Cofinanceurs	Montants	Taux
Prestations externes	19 698,00 €	FEDER	24 919,00 €	40,00%
Investissements matériels et immatériels	42 600,00 €	Occitanie	6 595,00 €	10,59%
		CD48	5 140,00 €	8,25%
		Total Aide Publique	36 654,00 €	58,84%
		Autofinancement	25 644,00 €	41,16%
Total des dépenses	62 298,00 €	Total	62 298,00 €	100,00%

St Flour Communauté

Dépenses	Montant	Cofinanceurs	Montants	Taux
Prestations externes	25 850,00 €	FEDER	20 582,00 €	40,00%
Investissements matériels et immatériels	25 605,00 €	AURA	0,00 €	0,00%
		Total Aide Publique	20 582,00 €	40,00%
		Autofinancement	30 873,00 €	60,00%
Total des dépenses	51 455,00 €	Total	51 455,00 €	100,00%

Association sportive du Collège de la Viadène

Dépenses	Montant	Cofinanceurs	Montants	Taux
Prestations externes	0,00 €	FEDER	5 432,00 €	35,59%
Investissements matériels et immatériels	15 261,00 €	CC Aubrac Carladez Viadène	1 667,00 €	10,92%
		Commune de Saint-Amans-des-Cots	1 667,00 €	10,92%
		Commune de Montézic	417,00 €	2,73%
		Commune d'Argence en Aubrac	1 500,00 €	9,83%
		Total Aide Publique	10 683,00 €	70,00%
		Autofinancement	4 578,00 €	30,00%
Total des dépenses	15 261,00 €	Total	15 261,00 €	100,00%

Comité Départemental de Course d'Orientation de l'Aveyron

Dépenses	Montant	Cofinanceurs	Montants	Taux
Prestations externes	16 513,00 €	FEDER	6 605,00 €	40,00%
Investissements matériels et immatériels	0,00 €	CD12	0,00 €	0,00%
		CC des Causses à l'Aubrac	3 333,00 €	20,18%
		Total Aide Publique	9 938,00 €	60,18%
		Autofinancement	6 575,00 €	39,82%
Total des dépenses	16 513,00 €	Total	16 513,00 €	100,00%

Commune d'Argences en Aubrac

Dépenses	Montant	Cofinanceurs	Montants	Taux
Prestations externes	4 515,00 €	FEDER	39 798,00 €	40,00%
Investissements matériels et immatériels	94 980,00 €	Occitanie	15 065,00 €	15,14%
		CD12	14 246,00 €	14,32%
		Total Aide Publique	69 109,00 €	69,46%
		Autofinancement	30 386,00 €	30,54%
Total des dépenses	99 495,00 €	Total	99 495,00 €	100,00%

Commune de Cantoin

Dépenses	Montant	Cofinanceurs	Montants	Taux
Prestations externes	0,00 €	FEDER	12 667,00 €	39,40%
Investissements matériels et immatériels	32 150,00 €	Occitanie	5 015,00 €	15,60%
		CD12	4 822,00 €	15,00%
		Total Aide Publique	22 504,00 €	70,00%
		Autofinancement	9 646,00 €	30,00%
Total des dépenses	32 150,00 €	Total	32 150,00 €	100,00%

Commune d'Estaing

Dépenses	Montant	Cofinanceurs	Montants	Taux
Prestations externes	0,00 €	FEDER	14 637,00 €	39,41%
Investissements matériels et immatériels	37 140,00 €	Occitanie	5 791,00 €	15,59%
		CD12	5 571,00 €	15,00%
		Total Aide Publique	25 999,00 €	70,00%
		Autofinancement	11 141,00 €	30,00%

Total des dépenses	37 140,00 €	Total	37 140,00 €	100,00%
---------------------------	--------------------	--------------	--------------------	----------------

Commune de Florentin La Capelle

Dépenses	Montant	Cofinanceurs	Montants	Taux
Prestations externes	0,00 €	FEDER	9 745,00 €	39,39%
Investissements matériels et immatériels	24 740,00 €	Occitanie	3 861,00 €	15,61%
		CD12	3 711,00 €	15,00%
		Total Aide Publique	17 317,00 €	70,00%
		Autofinancement	7 423,00 €	30,00%
Total des dépenses	24 740,00 €	Total	24 740,00 €	100,00%

Commune de Lacroix-Barrez

Dépenses	Montant	Cofinanceurs	Montants	Taux
Prestations externes	0,00 €	FEDER	11 710,00 €	39,40%
Investissements matériels et immatériels	29 720,00 €	Occitanie	4 636,00 €	15,60%
		CD12	4 458,00 €	15,00%
		Total Aide Publique	20 804,00 €	70,00%
		Autofinancement	8 916,00 €	30,00%
Total des dépenses	29 720,00 €	Total	29 720,00 €	100,00%

Commune du Nayrac

Dépenses	Montant	Cofinanceurs	Montants	Taux
Prestations externes	0,00 €	FEDER	13 386,00 €	39,41%
Investissements matériels et immatériels	33 970,00 €	Occitanie	5 298,00 €	15,60%
		CD12	5 095,00 €	15,00%
		Total Aide Publique	23 779,00 €	70,00%
		Autofinancement	10 191,00 €	30,00%
Total des dépenses	33 970,00 €	Total	33 970,00 €	100,00%

Commune de St Amans des Côtes

Dépenses	Montant	Cofinanceurs	Montants	Taux
Prestations externes	0,00 €	FEDER	26 960,00 €	40,00%
Investissements matériels et immatériels	67 400,00 €	Occitanie	10 507,00 €	15,59%
		CD12	7 500,00 €	11,13%
		Total Aide Publique	44 967,00 €	66,72%
		Autofinancement	22 433,00 €	33,28%
Total des dépenses	67 400,00 €	Total	67 400,00 €	100,00%

Les modalités financières

Le coût total de l'opération s'élève à 792 957,30 €. Le montant total éligible au FEDER est de 281 624,00 € sur un coût total éligible de 708 099,00 €.

Le chef de file sollicite une subvention communautaire d'un montant de 281 624,00 €, au nom de tous les partenaires : elle lui est intégralement versée. Il reverse à ses partenaires la part de subvention FEDER qui leur revient, dans la limite des montants et des taux fixés dans la convention. Le reversement FEDER interviendra au fur et à mesure des versements perçus par le chef de file et sur présentation des justificatifs de dépenses transmis par chaque partenaire.

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de valider les actions proposées dans le cadre de la convention inter partenariale présentée en séance
- de valider le plan de financement prévisionnel.
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives (demandes de subventions, signature de conventions de partenariat, éventuels avenants...) et les dépenses nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations sous réserve des crédits inscrits au budget.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	2	0	0	2	2	9.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	0	0	0	0	0	0.00%	0.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	14	0	0	14	14	3.57%	25.00%	0	0.00%	0.00%
TOTAL	100.00%	115		16	0	0	16	16	12.57%	70.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après en avoir débattu et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de valider les actions proposées dans le cadre de la convention inter partenariale présentée en séance
- de valider le plan de financement prévisionnel.
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives (demandes de subventions, signature de conventions de partenariat, éventuels avenants...) et les dépenses nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations sous réserve des crédits inscrits au budget.

6. Convention actions Tourisme durable avec IPAMAC (BM)

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Mylène GRAS, Agent du Parc

Rappels :

- Vu la délibération n°04 du 13 Décembre 2021
- Vu la délibération n°03 du 22 Mars 2022

Le programme d'actions 2022-2024 de l'IPAMAC a été validé en Décembre 2021 et comprend plusieurs axes de travail :

- Axe 1 : Tourisme durable
- Axe 2 : Attractivité
- Axe 3 : Biodiversité

La mise en œuvre des actions fait l'objet d'une programmation annuelle et d'un conventionnement entre l'IPAMAC et chaque Parc partenaire fixant les modalités techniques et financières de mise en œuvre des opérations.

Axe 1 : Tourisme durable

1. Expérimentation de nouvelles offres d'itinérances adaptées à un nouveau contexte sanitaire et climatique. Définition des conditions de réalisation des actions pour atteindre les objectifs suivants :
 - Mieux gérer la pratique du bivouac ;
 - Proposer des étapes « bivouac » en itinérance ;
 - Valoriser la culture locale et impliquer les habitants, par la création contemporaine ;
 - Rendre plus accessibles les itinérances aux personnes en situation de handicap ;
 - Attirer et accueillir de nouveaux publics sur les itinérances.
2. Meilleure gestion de la fréquentation sur les espaces naturels. Définition des conditions de réalisation des actions pour mieux connaître la fréquentation des territoires, garantir une qualité d'accueil et la préservation des milieux.
3. Accompagnement des Parcs par des démarches « design » pour faire émerger de nouvelles offres. Définition des conditions de réalisation des actions pour accompagner les Parcs et les acteurs touristiques de leur territoire pour faire émerger des offres touristiques respectueuses de leur environnement et adaptées aux nouvelles attentes des clientèles

Engagements de l'IPAMAC et du PNR de l'Aubrac :

L'IPAMAC assurera les missions suivantes :

- Suivi administratif et financier ;
- Coordination et animation du réseau ;
- Mise en œuvre, suivi et coordination des actions ;
- Organisation du transfert d'expérience du projet et valorisation des actions mises en œuvre sur le Parc naturel régional de l'Aubrac.

Le Parc naturel régional de l'Aubrac assurera les missions suivantes :

- Participation et suivi des réunions du projet ;
- Réponse aux sollicitations techniques de l'IPAMAC et des prestataires mandatés par l'IPAMAC dans le cadre des différentes actions menées ;
- Communication et diffusion aux partenaires de son territoire ou hors de son territoire, des résultats des actions menées.

Modalités financières

La participation financière du Parc naturel régional de l'Aubrac aux différentes actions du plan d'actions 2022 – 2024 est la suivante :

Expérimentations de nouvelles offres d'itinérances adaptées à un nouveau contexte sanitaire et climatique	
Participation financière du PNR de l'Aubrac (2022 – 2024)	13 220,48 €
Meilleure gestion de la fréquentation sur les espaces naturels	
Participation financière du PNR de l'Aubrac (2022 – 2024)	5 741,91 €
Accompagnement des Parcs par des démarches « design » pour faire émerger de nouvelles offres	
Participation financière du PNR de l'Aubrac (2022 – 2024)	3 921.59 €
TOTAL	22 883.98 €

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de valider les trois conventions de partenariat entre l'IPAMAC et le PNR de l'Aubrac (présentées en séance);
- de valider le plan de financement prévisionnel proposé ;
- d'autoriser le Président à apporter des éventuelles modifications au plan de financement proposé sous réserve de respecter le montant maximal d'autofinancement affiché ci-avant ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques et financiers de l'opération et à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, dès réception des accords de subventions et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au Budget du Syndicat.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés			POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp		
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	2	0	0	2	2	9.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%		
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	0	0	0	0	0	0.00%	0.00%	0	0.00%	0.00%		
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	14	0	0	14	14	3.57%	25.00%	0	0.00%	0.00%		
TOTAL	100.00%	115		16	0	0	16	16	12.57%	70.00%	0	0.00%	0.00%		

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après en avoir débattu et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de valider les trois conventions de partenariat entre l'IPAMAC et le PNR de l'Aubrac (présentées en séance);
- de valider le plan de financement prévisionnel proposé ;
- d'autoriser le Président à apporter des éventuelles modifications au plan de financement proposé sous réserve de respecter le montant maximal d'autofinancement affiché ci-avant ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques et financiers de l'opération et à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, dès réception des accords de subventions et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au Budget du Syndicat.

7. Observatoire de l'Eau et du changement climatique (X)

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Olivier GUIARD, Directeur

Contexte

Bien que les têtes de bassin versant jouent un rôle essentiel à la résilience de la ressource en eau face au changement climatique, elles y sont également extrêmement vulnérables.

D'après le Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne, l'évapotranspiration connaîtra, à l'horizon 2050, une augmentation comprise entre +10% à +30%. Malgré une pluviométrie à peu près constante sur l'année, l'augmentation de l'évapotranspiration entraînera une baisse des débits naturels, de l'ordre de -20 à -40 % sur l'année, pouvant même atteindre -50 % en périodes d'étiage avec des étiages plus précoces, plus intenses et plus longs.

La diminution des débits, qui a pour effet d'amoindrir la capacité de dilution des rejets d'effluents, conjuguée à l'augmentation de la température des eaux de surface (déjà significative aujourd'hui), et à la succession d'évènements hydrologiques extrêmes devrait entraîner une dégradation de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Ainsi, le secteur « Lot-amont et Truyère » auquel appartient l'Aubrac, apparaît comme un des secteurs du bassin Adour-Garonne qui cumule le plus de vulnérabilités : risque de dégradation de la qualité de la ressource et des milieux, érosion de la biodiversité des cours d'eau et des zones humides.

En travaillant avec l'ensemble des partenaires acteurs de la préservation de la ressource en eau (collectivités territoriales, Agence de l'eau, fédérations de pêches, CATZH...), la mission « eau et milieux aquatiques » du Parc dispose d'une position privilégiée pour mettre en œuvre des outils à l'échelle du massif de l'Aubrac permettant de répondre aux enjeux de la préservation de la ressource en eau face aux effets du changement climatique.

Proposition

L'objectif de l'observatoire de l'eau sera de développer une analyse rétrospective et prospective de la ressource en eau à l'échelle du massif de l'Aubrac au regard de l'enjeu global du changement climatique et de la partager avec le public par une mise à disposition des données et la réalisation de synthèses sur un site internet.

En mettant en lumière les perturbations causées par le changement climatique au travers du suivi de différents indicateurs, l'observatoire de l'eau pourra également servir d'outil d'aide à la décision pour mettre en place des mesures de gestion et d'adaptation au changement climatique.

Le programme proposé pour la mise en œuvre de l'observatoire de l'eau se décline en 4 axes principaux :

1. Le suivi d'indicateurs clefs de l'impact du changement climatique :

Le suivi proposé sera élaboré à partir des données fournies par différents partenaires et portera sur différents indicateurs (thermies, débits, précipitations...). Les résultats seront présentés sur un tableau de bord en ligne avec une cartographie dynamique et différentes infographies qui permettront une visualisation d'un point de vue spatial et temporel.

2. La mise en place de stations d'observation sur les milieux emblématiques de l'Aubrac : zones humides et lacs glaciaires :

Les données produites par le suivi hydrologique prévu dans le cadre de l'appel à projet « Restauration des Zones Humides » seront intégrées au portail en ligne de l'observatoire. Ces données feront également l'objet de synthèses rédigées facilement compréhensibles pour les utilisateurs de l'observatoire.

3. La proposition d'un programme de sciences participatives :

Un travail de préfiguration sera mené pour mettre en place un programme de sciences participatives. Ce dernier répondra à un double objectif en permettant à la fois de densifier les données recueillies sur le territoire pour alimenter le suivi des indicateurs et de sensibiliser le public sur la question du changement climatique.

4. La diffusion des connaissances acquises :

Axe essentiel d'un observatoire, la diffusion et la valorisation auprès du public des connaissances acquises se feront au moyen d'un portail en ligne sur lequel seront référencés les accès aux données et synthèses élaborées ainsi que les différentes études menées sur le territoire du PNR Aubrac en lien avec la thématique de l'eau.

Plan de financement prévisionnel

Pour mener à bien ces opérations, il est proposé de consacrer 80 journées de travail de chargé de mission avec 30 journées de travail prévues pour 2022 et 50 journées de travail prévues pour 2023.

DEPENSES	Montants
Temps passé Chargé de mission	16 000,00 €
Frais de déplacement	200,00 €
Frais indirects (forfait de 20% des frais salariaux)	3 200,00€
TOTAL	19 400,00 €

RECETTES	Taux (%)	Montants
Agence de l'eau Adour Garonne	50 %	9 700,00 €
Autofinancement	50 %	9 700,00 €
TOTAL		19 400,00 €

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de valider les actions proposées dans le cadre de la mise en œuvre de l'Observatoire de l'eau et du changement climatique pour les années 2022 et 2023.
- de valider le plan de financement prévisionnel.
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives (demandes de subventions, signature de conventions de partenariat...) et les dépenses nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations sous réserve des crédits inscrits au budget.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	2	0	0	2	2	9.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	0	0	0	0	0	0.00%	0.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	14	0	0	14	14	3.57%	25.00%	0	0.00%	0.00%
TOTAL	100.00%	115		16	0	0	16	16	12.57%	70.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après en avoir débattu et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de valider les actions proposées dans le cadre de la mise en œuvre de l'Observatoire de l'eau et du changement climatique pour les années 2022 et 2023.
- de valider le plan de financement prévisionnel.
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives (demandes de subventions, signature de conventions de partenariat...) et les dépenses nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations sous réserve des crédits inscrits au budget.

8. Avis sur modification allégée du PLU de Rimeize

Contexte

La commune de Rimeize, commune adhérente au SMAG du PNR Aubrac hors périmètre classé, a engagé une révision allégée de son Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2019. Cette révision porte sur :

- Des modifications apportées au règlement écrit,
- La création d'une zone A au détriment d'une zone Ap afin de permettre la construction d'un bâti agricole,
- La création de zones U et AU au détriment de zones agricoles ou naturelles.

La commune de Rimeize, adhérente au SMAG du PNR Aubrac hors périmètre classé, a sollicité l'avis du Parc sur ce projet.

Analyse (synthèse)

Les éléments du dossier permettent une analyse fine des impacts des modifications apportées au document d'urbanisme sur le milieu naturel et la biodiversité. Ces impacts s'avèrent réduits et l'analyse est conforme aux attentes de la Charte.

Les nouvelles zones urbaines envisagées engendrent une consommation de 2,38 ha au détriment d'espaces agricoles et forestiers. Afin de justifier ce besoin d'extension, un bilan du PLU apporterait des éléments complémentaires aux constats d'évolution positive de la population et de son rajeunissement. Les éléments de surfaces disponibles restantes en extension ou en dents creuses apportent des informations nécessaires à l'analyse du dossier. De plus, en cas de situation de rétention foncière, il devient possible de compenser les extensions urbaines par le retrait de certains espaces qui ne seront jamais vendus et ainsi répondre aux besoins de réduction de la consommation d'espace.

Le choix des huit secteurs (7 pour l'habitat et 1 pour un bâtiment agricole) n'est exprimé qu'à travers le faible intérêt écologique des parcelles retenues. L'absence d'analyse paysagère en particulier au regard de la topographie et de la configuration des lieux-dits ne permet pas de comprendre pourquoi une parcelle serait privilégiée par rapport à une autre. Les éléments linéaires (haies, murets) liés à la fois à la préservation des paysages, de la biodiversité et des pratiques agricoles sont parfaitement relevés.

Le projet propose des extensions au sein du bourg mais également sur des hameaux. Ces constructions engendrent une augmentation de la consommation, généralement faible, mais qui peut avoir un impact lorsque la ressource en eau disponible est déjà en tension. Une présentation de l'état de la ressource en eau faciliterait la lecture des choix effectués concernant la localisation des espaces ouverts à l'urbanisation.

L'analyse détaillée est transmise à la commune sous la forme de recommandations.

9. Modification Animation LEADER 2022 (L7)

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Jean-Baptiste MASSE, Agent

Contexte

Le programme LEADER « Aubrac Olt Causse » est coordonné par le PNR Aubrac à l'échelle d'un territoire composé de 53 communes de l'Aveyron (territoire du PNR et du PETR du Haut Rouergue) et 11 communes du Cantal.

L'animation du Groupe d'Action Locale, l'accompagnement des porteurs de projets et la gestion des dossiers de demande d'aide mobilisent 2 ETP répartis comme suit pour l'année 2022 :

- 0.5 ETP de coordination et d'animation assuré par le SMAG du PNR Aubrac (JB MASSÉ)
- 1 ETP de gestion du programme assuré par le SMAG du PNR Aubrac (C. CAPELLE)
- 0.5 ETP d'animation assuré par un agent du PETR du Haut Rouergue mis à disposition au PNR par convention (A. MARGOT).

Le dossier de demande d'aide LEADER doit comporter la délibération du maître d'ouvrage mentionnant le montant précis de l'aide sollicitée. Une première délibération avait été prise, mais l'instruction réglementaire du dossier par la Région a entraîné des modifications du plan de financement éligible. Une nouvelle délibération permettant d'ajuster le plan de financement définitif est donc nécessaire.

Plan de financement

Pour l'année 2022, les dépenses prévisionnelles sont les suivantes :

Frais salariaux	Nom du salarié	Temps de travail consacré	Frais salariaux liés à l'opération
	Chloé CAPELLE (PNRA)	1 ETP	34 628.74 €
JB MASSE (PNRA)	0,5 ETP	29 263.37 €	
Aurore MARGOT (PETR HR)	0,5 ETP	19 918.77 €	
Sous total frais salariaux			83 810.88 €

Frais de mission	Nom du salarié	Frais de mission liés à l'opération
	Chloé CAPELLE (PNRA)	460.00 €
JB MASSE (PNRA)	396.00 €	
A. MARGOT (PETR HR)	716.00 €	
Sous total frais de déplacement		1 572.00 €

Autres dépenses	Nature de la dépense	Montant en € TTC
	Panneaux de publicité LEADER	600.00 €
Sous-total		600.00 €

TOTAL DES DEPENSES 2022	85 982.88 €
--------------------------------	--------------------

Ressources attendues :

Financement	Montant	%
PETR Haut Rouergue	14 593,93 €	16.97%
Autofinancement PNR Aubrac	19 799.23 €	23.03%
Subvention LEADER sollicitée	51 589.72 €	60.00%
Total financements	85 982.88 €	100%

Pour rappel, le plan de financement est intégré au budget annexe Programmes Territoriaux.

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- d'approuver l'opération « Animation – gestion 2022 du programme Leader » et son plan de financement modifié
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer tous les documents afférents à l'opération.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	2	0	0	2	2	9.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	0	0	0	0	0	0.00%	0.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	14	0	0	14	14	3.57%	25.00%	0	0.00%	0.00%
TOTAL	100.00%	115		16	0	0	16	16	12.57%	70.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après en avoir débattu et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- d'approuver l'opération « Animation – gestion 2022 du programme Leader » et son plan de financement modifié
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer tous les documents afférents à l'opération.

10. Animation LEADER 2023 sur programmation 2016/2022 (L9)

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Jean-Baptiste MASSE, Agent

Contexte

Le programme LEADER « Aubrac Olt Causse » pour la période 2016-2022 est coordonné par le PNR Aubrac à l'échelle d'un territoire composé de 53 communes de l'Aveyron (territoire du PNR et du PETR du Haut Rouergue) et 11 communes du Cantal.

Une nouvelle génération de programme LEADER 2023-2027 est en cours d'élaboration à l'échelle d'un territoire élargi (PNR Aubrac, PETR Gévaudan-Lozère et PETR du Haut Rouergue) toujours sous coordination du PNR Aubrac.

La mise en paiement des dossiers 2016-2022 n'étant pas finalisée, une partie des moyens d'animation sera maintenue pour l'année 2023. Il est proposé d'affecter 50% du temps de Chloé CAPELLE, en charge de la gestion du programme LEADER, à l'animation du GAL et à l'élaboration des demandes de paiements des aides LEADER 2016-2022 (les 50% du poste restant étant fléchés sur l'animation du prochain programme qui débutera en 2023).

L'animation du Groupe d'Action Locale, l'accompagnement des porteurs de projets et la gestion des dossiers de demande de paiement mobilisent 0.5 ETP pour l'année 2023 :

→ 0.5 ETP de gestion du programme assuré par le SMAG du PNR Aubrac (C. CAPELLE)

Plan de financement

Pour l'année 2023, les coûts prévisionnels concernant la gestion des dossiers de demande de paiement sont les suivants :

Frais salariaux	Nom du salarié	Temps de travail consacré	Frais salariaux liés à l'opération
	Chloé CAPELLE (PNRA)	0.5 ETP	19 314.42 €
Sous total frais salariaux			19 314.42 €

Frais de mission	Nom du salarié	Frais de mission liés à l'opération
	Chloé CAPELLE (PNRA)	300.00 €
Sous total frais de déplacement		300.00 €

TOTAL DES DEPENSES 2023		19 614.42 €
--------------------------------	--	--------------------

Ressources attendues :

Financement	Montant	%
Autofinancement PNR Aubrac	7 845.77 €	40%
Subvention LEADER sollicitée	11 768.65 €	60%
Total financements	19 614.42 €	100%

Pour rappel, le plan de financement sera intégré au budget annexe Programmes Territoriaux 2023.

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- d'approuver l'opération « Animation-gestion LEADER 2023 sur Programmation 2016/2022 » et son plan de financement prévisionnel
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer tous les documents afférents à l'opération.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	2	0	0	2	2	9.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	0	0	0	0	0	0.00%	0.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	14	0	0	14	14	3.57%	25.00%	0	0.00%	0.00%
TOTAL	100.00%	115		16	0	0	16	16	12.57%	70.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après en avoir débattu et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- d'approuver l'opération « Animation-gestion LEADER 2023 sur Programmation 2016/2022 » et son plan de financement prévisionnel
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer tous les documents afférents à l'opération.

11. Séjours groupes jeune public 2023 (AM3)

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Olivier GUIARD, Directeur

Contexte

Les parcs naturels régionaux des Pyrénées catalanes, de la Narbonnaise en méditerranée et de l'Aubrac travaillent autour de l'éducation au territoire avec la mise en œuvre de projets liant les établissements scolaires et les structures spécialisées dans l'EEDD.

Dans une logique partenariale, ces parcs se sont rapprochés afin de mettre en œuvre un programme de découverte, par des séjours en immersion, au sein de ces trois territoires. Ainsi, depuis 2018, un travail a été mené avec des centres de séjours et des établissements scolaires pour construire des programmes pédagogiques adaptés autour des thématiques de l'eau, de la biodiversité et de l'énergie.

La mise en œuvre des actions autour des séjours a très fortement été impactée par la crise sanitaire. Avec de nombreux reports, des annulations, fermetures de centre... faisant ressortir un réel besoin de poursuivre cette proposition dans des conditions plus adaptées.

Contenu

- Construction mutualisée par les parcs d'un programme de séjours liés aux patrimoines.
- Accompagnement des structures d'accueil pour bâtir des propositions pédagogiques en lien avec le territoire et ses enjeux tout en favorisant la participation des acteurs de l'EEDD.
- Accompagnement des établissements scolaires afin d'optimiser les séjours dans leur préparation et dans la restitution sur le territoire d'origine (logique d'ambassadeur).
- Pilotage et mise en relation entre les structures accueillantes et accueillies pour la mise en œuvre opérationnelle des séjours.
- Réflexion et travail autour d'un catalogue de séjours jeune public dans les parcs (exploration et expérimentation).

En termes de séjours effectifs, ce programme interparcs permettra d'accueillir sur le territoire 3 classes venant des Parcs partenaires et de faire partir 3 classes de l'Aubrac vers les Pyrénées catalanes et la Narbonnaise en méditerranée.

Ces actions seront construites dans le cadre d'une collaboration étroite entre les chargées de mission en éducation au territoire des trois parcs impliqués.

Objectifs

- Développer et conforter des séjours "nature et patrimoine" à destination du jeune public en territoire Parc
- Soutenir les enseignants dans la mise en œuvre de projets éducatifs liés aux territoires
- Favoriser l'appropriation des patrimoines naturels et culturels par les jeunes de la région
- Favoriser un tourisme éducatif et de découverte du territoire des PNR
- Faire découvrir les Parcs et leurs missions
- Soutenir et faire vivre le réseau des acteurs de l'EEDD et des hébergeurs
- Engager des partenariats entre PNR.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses Fonctionnement	€ TTC	Recettes	€ TTC
Salaires et charges de personnel Parc Répartition du temps de travaux entre les 3 chargées de mission des parcs impliqués	6 000.00	Région Occitanie Programme Interparc	24 000.00
Prestations externes Séjours, frais pédagogiques et frais d'hébergement et de restauration	18 832,50	Autofinancement Commun aux 3 parcs impliqués avec la mise à disposition de temps agent	6 000.00
Frais de communication Elaboration de supports type catalogues (impression, graphisme...)	5 167,50		
Total dépenses	30 000	Total recettes	30 000

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- d'approuver le programme d'actions Interparcs Séjours Groupes Jeune Public 2022/2023
- de valider le plan de financement prévisionnel proposé ;
- d'autoriser le Président à apporter des modifications au plan de financement proposé sous réserve de respecter le montant maximal d'autofinancement indiqué ci-avant ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques et financiers de l'opération et à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, dès réception des accords de subventions et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au Budget du Syndicat.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés			POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp		
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	2	0	0	2	2	9.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%		
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	0	0	0	0	0	0.00%	0.00%	0	0.00%	0.00%		
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	14	0	0	14	14	3.57%	25.00%	0	0.00%	0.00%		
TOTAL	100.00%	115		16	0	0	16	16	12.57%	70.00%	0	0.00%	0.00%		

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après en avoir débattu et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- d'approuver le programme d'actions Interparcs Séjours Groupes Jeune Public 2022/2023
- de valider le plan de financement prévisionnel proposé ;
- d'autoriser le Président à apporter des modifications au plan de financement proposé sous réserve de respecter le montant maximal d'autofinancement indiqué ci-avant ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques et financiers de l'opération et à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, dès réception des accords de subventions et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au Budget du Syndicat.

12. Modification de l'action expérimentale de lutte contre les campagnols (B4)

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Olivier GUIARD, Directeur

Vu la délibération n° 12 du 5 Juillet 2022

Contexte

L'action expérimentale de lutte contre le campagnol et restauration des trames écologiques a été validée en Bureau syndical le 5 juillet dernier pour une durée de 8 mois.

Il est prévu d'allonger la durée du programme afin de pallier au retard de lancement du fond européen FEDER, sur lequel seront basées la poursuite du programme et les dépenses après septembre 2023 (financements liés au contrat de restauration des trames écologiques). Les 5 mois supplémentaires permettent d'effectuer une liaison des deux programmes de financements, le fond du programme restant inchangé.

Ainsi, le plan de financement a été modifié sur les dépenses salariales et les frais de déplacements (carburant, entretien, assurance, frais de déplacement Parc). La demande de subvention porte maintenant sur 13 mois, de septembre 2022 à fin septembre 2023.

Plan de financement prévisionnel modifié de l'opération globale

Dépenses en € TTC		Recettes en € TTC	
Préservation des prairies / Lutte contre le Campagnol		Pour la CUMA	
Pour la CUMA		Participations des agriculteurs (autofinancement CUMA)	
- Recrutement animateur / piégeur (13 mois)	26 000.00		2 000.00
- Pièges (taupes + campagnols + matériel PH3)	3 000.00	Pour le PNR	
- Véhicule de transport type quad/mule	10 000.00	Région Occitanie (80%)	
- Carburant	2 000.00		75 149.94
- Entretien matériel	1 500.00	Autofinancement Parc	
- Assurance	2 500.00		19 501.83
- Honoraires comptabilité / administratif	1 320.00		
Pour le PNR			
- Diagnostics prairies naturelles (Prestations)	6 000.00		
- Appui / accompagnement PNR	21 599.92		
- Pièges PNR	3 000.00		
- Frais de déplacement PNR	2 550.00		
- Frais animation territoriale PNR	1 000.00		
Elaboration du programme de Trames écologiques			
Pour le PNR			
- Temps agent PNR	12 477.20		
- Temps agent chef de pôle	2 704.65		
- Frais de déplacement	1 000.00		
TOTAL	96 651.77	TOTAL	96 651.77

Plan de financement prévisionnel modifié pour le PNR de l'Aubrac

Dépenses en € TTC		Recettes en € TTC	
Frais d'agents PNR	41 331.77	Région Occitanie (80%)	75 149.94
Frais de prestataires (Etudes)	6 000.00	Autofinancement Parc	19 501.83
Pièges PNR (petit-matériel)	3 000.00		
Reversement de subvention (à la CUMA)	44 320.00		
TOTAL	94 651.77	TOTAL	94 651.77

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- d'approuver la modification du plan de financement prévisionnel concernant le projet d'élaboration d'un programme 2023-2025 sur les trames écologiques de l'Aubrac et la mise en œuvre d'une démarche pré-figurative 2022-2023 sur les prairies naturelles et la lutte vis-à-vis du campagnol terrestre ;
- d'autoriser le Président à apporter des modifications au plan de financement proposé sous réserve de respecter le montant maximal d'autofinancement affiché ci-avant ;
- d'autoriser le dépôt auprès de la Région Occitanie, de la proposition d'action associée à sa demande de financement à hauteur de 80% ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques et financiers de l'opération et à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, dès réception des accords de subventions et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au Budget du Syndicat

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés		POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp	
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	2	0	0	2	2	9.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%	
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	0	0	0	0	0	0.00%	0.00%	0	0.00%	0.00%	
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	14	0	0	14	14	3.57%	25.00%	0	0.00%	0.00%	
TOTAL	100.00%	115		16	0	0	16	16	12.57%	70.00%	0	0.00%	0.00%	

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après en avoir débattu et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- d'approuver la modification du plan de financement prévisionnel concernant le projet d'élaboration d'un programme 2023-2025 sur les trames écologiques de l'Aubrac et la mise en œuvre d'une démarche pré-figurative 2022-2023 sur les prairies naturelles et la lutte vis-à-vis du campagnol terrestre ;
- d'autoriser le Président à apporter des modifications au plan de financement proposé sous réserve de respecter le montant maximal d'autofinancement affiché ci-avant ;
- d'autoriser le dépôt auprès de la Région Occitanie, de la proposition d'action associée à sa demande de financement à hauteur de 80% ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques et financiers de l'opération et à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, dès réception des accords de subventions et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au Budget du Syndicat

- - -

**L'assemblée délibérante n'ayant pas d'autres sujets à aborder,
le Président remercie les délégués pour leur présence et clôt la séance.**

Le Président



Bernard BASTIDE

Fait à Aubrac, le 29 Septembre 2022, pour valoir ce que de droit.

Parc naturel régional de l'Aubrac
Place d'Aubrac - 12470 AUBRAC
Tél : 05 65 48 19 11 ou 09 62 11 55 86
SIRET : 200 048 692 000 12